BILLETTERIE

BON DE COMMANDE 2024

CSE ET COLLECTIVITÉS

EXPÉDITEUR

Raison sociale :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

TYPE D'ENTRÉES **	Valeur faciale	Tarif CSE	Quantité	Total TTC	Total Commande
Adulte (13 ans et +) Tarif public : 18,50€ Tarif public vacances scolaires, week-end et jours fériés : 19,50€	17,00 €	17,00 €			
Enfant (4/12 ans inclus) Tarif public : 13,50€ Tarif public vacances scolaires, week-end et jours fériés : 14,50€	12,00 €	12,00 €			

Vous souhaitez recevoir : ☐ des billets papier ☐ des codes envoyés par mail ☐ des billets PDF

KIT DE COMMUNICATION

Vous souhaitez recevoir : ☐ Flyers Quantité : ☐ Affiches Quantité :

Quantité minimale de 15 billets (sauf billetterie professionnelle) ; validité 2 ans ; livraison en lettre suivie sans frais. **Les billets invendus ne sont ni repris, ni échangés, ni prolongés.

NOUVEAUTÉ

Achetez la quantité de billets* dont vous avez besoin directement sur votre billetterie professionnelle en ligne !

02.99.21.19.11
reservation@aquarium-st-malo.com

*Valable uniquement pour les billets PDF.

☐ J'accepte les Conditions Générales de Vente

Fait à : Le :

Signature :

S.A.S AQUARIUM GEANT - Service Réservation - Avenue du Général Patton -
35400 Saint-Malo - Tél : 02 99 21 19 07 - Mail : reservation@aquarium-st-malo.com
S.A.S au capital de 564.061,136 euros - RCS Saint-Malo B 399 410 265 - Siret 399 410 265 00025 - NAF 9103Z
TVA européenne FR89399410265 - Habilitation Tourisme HA 035 00 002

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) SAS Aquarium Géant de Saint-Malo

Les présentes conditions particulières de vente précisent les conditions générales résultant des dispositions du décret n°94 -490 du 15 juin 1994 pris en application de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage ou de séjour dûment applicables au titre des présentes.
La SAS Aquarium Géant de Saint-Malo est propriétaire et exploitante d'un espace de loisirs et d'attractions à vocation familiale dédié à l'aquariologie, avenue du Général Patton – BP 27 – 35402 Saint-Malo Cedex.
La SAS Aquarium Géant de Saint-Malo est habilitée tourisme par arrêté préfectoral du 10 août 2000 n° HA 035 00 002, pour la commercialisation de forfaits/séjours au sens de la loi précitée et immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM035180006. Les présentes dispositions ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le client et la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo à l'occasion de la réservation de titres d'accès aux espaces de loisirs « Aquarium Géant de Saint -Malo», et de l'exécution des prestations associées telles que proposées dans la brochure.
Il est entendu que la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo est le seul interlocuteur du client pour toute réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution des présentes. A cet égard, il est précisé que la responsabilité de la SAS Aquarium Géant de Saint -Malo ne saurait être engagée dans le cas de figure où le non-respect des obligations impliquées par les présentes, trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement du séjour et aux prestations fournies à cette occasion.
La SAS Aquarium Géant de Saint Malo est titulaire d'une Police d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite au près de XL Insurance Company SE, contrat numéro FR00013688LI19A (61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS). Elle garantit les conséquences de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à ses clients ou tiers du fait de son activité professionnelle de gestionnaire d'activités de loisirs à concurrence de 30 millions d'euros pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus. La réservation et/ou la commande de séjours implique l'acceptation des conditions générales et particulières de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo, dont des extraits figurent au verso des factures du Service Réservations, en vigueur au jour de ladite réservation et/ou commande, sous réserve de dispositions particulières contraires. Il est expressément précisé que les informations figurant dans la brochure de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo, peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison, qui sont, préalablement à la confirmation de la réservation, portées à la connaissance du client, à l'exception de celles relatives aux spectacles, attractions, boutiques, animations, restaurants et autres prestations accessoires, qui peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis.
Les présentes conditions ont pour objet de porter à la connaissance du Client le contenu des séjours proposés et notamment, le prix, les modalités de règlement, les conditions d'annulation et de modification du contrat. La description des lieux de séjours et des prestations associées incluses dans le forfait, sont celles connues au moment de la mise sous presse de la brochure. Ces informations sont donc susceptibles d'être modifiées. Dans la mesure du possible, toute modification est signalée au Client avant la date du séjour.

I - CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A LA RESERVATION ET A L'ACHAT DE TITRES D'ACCES AUX ESPACES DE SAS AQUARIUM GEANT DE SAINT-MALO.

I.1 - TARIFICATION

Les prix précisés par les présentes sont exprimés en euros. Ils sont susceptibles d'être révisés après la parution de ceux -ci et à tout moment de la saison d'ouverture au public des espaces de loisirs de l'Aquarium Géant de Saint -Malo, telle qu'elle est précisée dans la brochure commerciale. Lorsque les conditions tarifaires sont liées à l'âge du ou des enfants, celui-ci est déterminé en considération de l'âge du ou des enfants, le premier jour du séjour. Un justificatif de la date de naissance des enfants peut être demandé avant ou pendant la visite. A défaut de présentation des pièces demandées, le tarif adulte est d'office applicable. Les présentes dispositions sont applicables tant pour les réservations de billetterie individuelle que pour celles relatives à des titres d'entrée groupes.

I.1.1 – Enfants
Les tarifs enfants individuels sont applicables aux enfants de 4 à 12 ans inclus. Les enfants de moins de 4 ans peuvent accéder gratuitement aux espaces de loisirs de l'Aquarium Géant de Saint-Malo. Les tarifs enfants groupes sont applicables aux enfants de 2 à 14 ans inclus. Les enfants de moins de 2 ans peuvent accéder gratuitement aux espaces de loisirs de l'Aquarium Géant de Saint-Malo.

I.1.2 – Billetterie datée
Les tarifs de billetterie datée, sont applicables à tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs de l'Aquarium Géant de Saint-Malo, pour des groupes rassemblant un minimum de 20 personnes ou 10 enfants payants à date fixe.

I.1.3 - Billetterie individuelle non datée
Les tarifs billetterie individuelle non datée, sont applicables pour tout achat d'un minimum de 15 titres d'entrée individuels aux espaces de loisirs de l'Aquarium Géant de Saint-Malo. Ils concernent des billets valables jusqu'à la fin de la deuxième année en cours à partir de la date d'impression du billet.

I.2 – CONDITIONS DE RÉSERVATION

I.2.1 - Conditions de réservation applicables à la billetterie datée
La réservation doit être effectuée deux semaines au moins avant la date de la visite du groupe sur le site. Pour être validée, le service réservation doit accuser réception du récapitulatif de réservation et des CGV, qui doivent avoir été retournés au service réservation par mail ou courrier, après avoir été datés et signés ; l'ensemble de ces documents tenant lieu de contrat.
L'édition de la facture se fera sur place en caisse par l'opérateur habilité ou toute autre personne physique ou morale désignée par la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo pour enregistrer les réservations en son nom et pour son compte, sous réserve de disponibilité. Après ajustement de la facture celle-ci devra être signée avant toute entrée dans l'Aquarium tout comme les CGV.
Toute réservation de groupes précise obligatoirement le nombre de visiteurs (adultes et enfants de moins de 13 ans), les produits éventuellement combinés avec l'Aquarium Géant de Saint-Malo et, le cas échéant, le nombre de couverts commandés selon les modalités exposées au titre II ci-après.
Les réservations ne sont définitivement prises en compte par la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo qu'après versement d'une arrhes minimum de 30% du montant de la réservation ou d'un bon de commande officiel signé. Le solde est payable au plus tard le jour de la visite sauf dans le cas où la possibilité d'effectuer un paiement différé aura été accordé au préalable par le service réservation ou toute autre personne physique ou morale désignée par la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo pour enregistrer les réservations en son nom et pour son compte.

I.2.2 – Conditions de réservation de Billetterie individuelle non datée
Les achats d'un minimum de 15 billets individuels s'effectuent uniquement sur bon de commande édité par le SAS Aquarium Géant de Saint Malo, celui-ci devra être signé par l'émetteur de la demande et par la SAS Aquarium Géant de Saint Malo. Les billets commandés peuvent être imprimés, envoyés en PDF ou sous forme de codes. Ils concernent des billets valables jusqu'à la fin de la deuxième année en cours à partir de la date d'impression du billet.
A réception du bon de commande signé, une facture vous sera envoyée par mail. Dès réception de votre règlement par la SAS Aquarium Géant de Saint Malo, les billets commandés vous seront envoyés, par lettre recommandée avec accusé de réception, par e-mail pour les formats e-billets ou code, ou remis à l'accueil par une personne habilitée avec un accusé de remise en main propre.
Les présentes conditions de réservation (billetterie datée et billetterie individuelle non datée) peuvent être modifiées en cas de promotions, sur certains produits ou pendant certaines périodes de l'année, pour lesquelles, les conditions de réservation sont précisées dans la brochure ou sur une documentation spécialement éditée à cette occasion.

I.3 – MODIFICATION OU ANNULATION

I.3.1 – Modification du fait du client
Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit (mail ou courrier) ou par téléphone auprès du service réservation. Le service réservation se réserve le droit de refuser la demande de modification en tout temps, seules les modifications qui auront été validées par écrit par le service de réservation seront considérées comme ayant été acceptées.
Toute modification intervenant dans un délai de 7 jours précédant la date prévue pour la visite de l'Aquarium, sera facturée conformément au montant initialement défini, sans aucune réduction de prix.
Toutefois, lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le Service Réservations de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture établit par le Service Réservations de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo.

I.3.2 – Annulation d'un groupe et conditions de remboursement des billets datés pour les groupes

- Annulation totale d'un groupe.

Toute annulation doit être faîte par écrit (mail ou courrier) auprès du service réservation. L'annulation n'est considérée comme étant effective qu'après l'envoi d'un mail de confirmation émis par le service réservation.
Si l'annulation totale d'un groupe intervient dans les 72h avant la prestation les arrhes versées au préalable seront acquises à la SAS Aquarium Géant de Saint Malo.
Si l'annulation totale d'un groupe avec animation ou visite guidée intervient 8 jours avant la prestation, les arrhes déjà versées seront totalement acquises à la SAS Aquarium Géant de Saint Malo.
Suivant les deux cas précédents, si un bon de commande a été reçu à la place des arrhes, 30% de la commande sera alors facturée.

- Annulation partielle d'un groupe.

Dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur au nombre minimum requis pour la catégorie de billets datés commandés, l'Aquarium Géant de Saint-Malo facture les billets commandés par le client au tarif effectivement applicable en fonction du nombre de participants. Ainsi, si le nombre de participants est réduit à moins de 20 personnes, les billets sont facturés au client au tarif public billetterie individuelle non datée

I.3.3 – Conditions d'annulation relative à la billetterie non datée
Les billets non datés sont valables jusqu'à la fin de la deuxième année en cours à la date d'impression du billet. Ils ne peuvent, sous quelque motif que ce soit, faire l'objet d'un remboursement, d'un échange ou d'une reprise.

I.4 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Nos factures définitives sont exigibles dès leur date d'établissement. Le montant de nos factures est majoré, à titre de pénalité, par mois de retard, d'une somme calculée sur la base du taux d'escompte de la Banque de France plus 3 points.
Les règlements par chèque et par virement sont acceptés pour les paiements effectués à distance. Concernant les règlements effectués sur place, seuls les paiements effectués par chèque, espèces, chèque vacances ou carte bancaire sont acceptés.Pour les personnes morales de droit public, le règlement est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le récapitulatif de réservation adressé par le client au Service Réservations de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo.

II - CONDITIONS PARTICULIERES DE RESERVATION DE RESTAURATION APPLICABLES AUX GROUPES

Les dispositions du titre I ci-dessus, sont applicables mutatis mutandis aux présentes conditions particulières de réservation de restauration groupes, sous réserve des conditions suivantes.

II.1 – CONDITIONS DE RÉSERVATION

Outre les conditions de réservation précisées au titre I, les conditions de réservation de restauration sont précisées par les dispositions suivantes :
Le menu choisi doit être identique pour l'ensemble des adultes du groupe ; un seul type de menu enfant peut être choisi pour chaque groupe.
L'heure de prise du repas est précisée par l'Aquarium Géant de Saint-Malo dans la tranche 11 heures – 15 heures.
- le nombre de menus groupes doit être réservé en même temps que les entrées. La réservation est prise en compte à partir de la confirmation par l'Aquarium Géant de Saint-Malo.
- Le nombre de menus réservés est définitif une semaine avant la date de la visite et sera alors facturé.
- les conditions de règlement sont les mêmes que celles exposées au titre I.

II.1.1 – Menus - Tarification
Tous les prix s'entendent taxes et service compris.
Les menus et les tarifs qui s'y rapportent, sont fournis à titre indicatif et peuvent varier en fonction des approvisionnements.

II.2 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT – ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE

II.2.1 – Conditions de règlement
Le Service Réservations de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo confirme la commande par le récapitulatif de commande associé à un mail de validation, tenant lieu de contrat, établie sur la base du nombre de repas commandés. La réservation est définitivement prise en compte après versement d'une arrhes de 30% du montant de la commande. Le solde est payable le jour de la visite, sauf si accord de paiement différé au préalable par le service réservation ou toute autre personne physique ou morale désignée par la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo pour enregistrer les réservations en son nom et pour son compte. Lorsque le service réservation ou toute autre personne habilitée aura accordé un paiement différé, le règlement devra toutefois intervenir au plus tard le jour du terme indiqué sur la facture.

II.2.2 – Annulation
Le client peut procéder à l'annulation de sa réservation groupe dans les conditions suivantes :
L'annulation n'est prise en compte que si elle est dûment formulée par écrit (fax, mail ou courrier). L'annulation n'est considérée comme étant effective qu'après l'envoi d'un mail de confirmation émis par le service réservation.
Si une demande d'annulation intervient dans un délai de 8 jours avant la date prévue pour la prise du repas, les arrhes déjà versées seront totalement acquises à la SAS Aquarium Géant de Saint Malo.

II.2.3 – Modification
Les demandes de modification doivent être formulées par écrit (mail ou courrier) et parvenir au Service Réservations de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo au plus tard dans un délai de 8 jours précédant la date prévue pour la prise du repas, pour être traitées.
Toute modification sera réputée acceptée lorsqu'elle aura fait l'objet d'un accord écrit de la part du Service Réservations de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo ou du responsable restauration du SAS Aquarium Géant de Saint Malo.
Les demandes de modification ayant pour objet la réduction du nombre de réservations sont soumises aux dispositions de l'article II.2 .2 « Annulation totale ou partielle » ci-dessus.

II.3 - GARANTIE DES COUVERTS
A l'arrivée à l'accueil groupes de l'Aquarium Géant de Saint-Malo, l'heure du repas est confirmée en fonction des disponibilités du restaurant. L'horaire indiqué à cette occasion doit être respecté par le groupe. En cas de retard supérieur à 10 minutes l'Aquarium Géant de Saint-Malo se réserve le droit de modifier l'horaire du repas.

III - DISPOSITIONS COMMUNES

III.1 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo.

III.2 - FORCE MAJEURE

La Direction de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignaient, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, etc. Dans une telle hypothèse, la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo peut proposer une autre date de venue sur le site.

III.3 - ASSURANCES

III.3.1- Responsabilité Civile
La SAS Aquarium Géant de Saint-Malo est titulaire d'une Police d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de XL Insurance Company SE, contrat numéro FR00013688LI (61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS). Elle garantit les conséquences de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à ses clients ou tiers du fait de son activité professionnelle de gestionnaire d'activités de loisirs à concurrence de 30 millions d'euros pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

III.3.2 – Responsabilité Civile Professionnelle Organisateur de Voyages de la SAS AQUARIUM GEANT DE SAINT-MALO
La SAS Aquarium Géant de Saint-Malo est titulaire d'une Police d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle Organisateur de Voyages, établie aux articles L. 211-18 et R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme. Le contrat d'assurance a été souscrit auprès de XL Insurance Company SE (61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS) sous le numéro FR00013688LI.

III.4 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du Parc affiché à l'entrée. Les services habilités de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo sont fondés à procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Les visiteurs expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas obtenir le remboursement des titres d'entrées.

III.5 - RÉCLAMATIONS

Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite (billets d'entrée, attestation, bons d'échanges etc.) comportant le nombre de participants du groupe sont signés le jour de la visite.

III.6 – LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.
A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux de Saint-Malo.

III.7 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la règlementation en vigueur et notamment au Règlement Européen, dit RGPD, et à la Loi Informatique et Libertés intervenue à la suite, le Client est informé que ses données nominatives font l'objet d'un traitement automatisé par la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo, destiné à la gestion de la relation commerciale, à répondre à ses sollicitations, lui envoyer notre newsletter et lui donner toutes informations sur notre société et/ou nos services. Les destinataires des données sont la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo et son personnel habilité à connaître des données du Client en raison de leur fonction, notamment le service commercial, comptable et contentieux ; ainsi que les prestataires sous-traitants agissant sur les strictes instructions de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo.
Les données du Client sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et, en tout état de cause, pendant une durée n'excédant pas trois (3) ans à compter de notre dernière sollicitation restée sans réponse du Client, à défaut de suppression ou d'opposition de sa part dans l'intervalle.
Le Client est informé qu'il peut, à tout moment, exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation de traitement et de portabilité pour les informations le concernant en nous contactant à l'adresse suivante : Aquarium de Saint-Malo Avenue du Général Patton 35400 Saint-Malo ou communication@aquarium-st-malo.com. Il lui sera répondu dans le délai d'un mois.
En cas d'exercice du droit d'opposition ou de suppression par le Client pour l'ensemble des données le concernant et dans le cas où ces données seraient nécessaires pour bénéficier des offres, informations, produits et services de la SAS Aquarium Géant de Saint-Malo, le
Client est informé qu'il ne pourra de ce fait plus en bénéficier.
Le Client dispose également d'un recours auprès de la CNIL. Le Client peut préalablement faire part de sa réclamation à la SAS Aquarium Géant de Saint Malo.
Géant de Saint-Malo à l'adresse mail communication@aquarium-st-malo.com lequel lui répondra dans un délai de deux (2) mois.